

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2022.039

Marmande le 20 juin 2022

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 13 juin 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 7 juin 2022 s'est réuni le lundi 13 juin 2022 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoint. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de FEYRIT Pierre à Jean-Claude FEYRIT

Dominique MARTIN est désignée secrétaire de séance.

M. le MAIRE dispose d'un pouvoir de FEYRIT Pierre à Jean-Claude FEYRIT.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire souhaite dire quelques mots introductifs.

Hier, s'est tenu le premier tour des élections législatives. Il tient à remercier l'ensemble des élus et des agents municipaux ainsi que tous les citoyens qui y ont participé, et qui pour beaucoup recommenceront pour le second tour, dimanche prochain.

Il souligne qu'une des bases de la démocratie est de permettre aux citoyens de voter dans un cadre serein qui n'affecte pas la sincérité du vote.

Une autre base de la démocratie est que les électeurs aient un vrai choix, voir des candidats qui acceptent des débats, qui se présentent sur des valeurs, leurs idées. Il tient à saluer l'engagement de Madame Calzavara. Elle a fait vivre la diversité dans cette circonscription et ce dans un contexte difficile.

Même s'ils n'ont pas forcément les mêmes choix, les mêmes opinions, M. Le Maire tient à souligner que Madame Calzavara a tout son respect pour son engagement.

Une autre base de la Démocratie est que les électeurs se déplacent. Force est de constater que l'abstention a été grande dans ce scrutin y compris dans notre ville.

Nous entendons dans les médias le pourquoi du comment, des circonstances à cette bouderie. Pour le moment, il n'a toujours pas entendu une explication qui s'inscrive dans la

durée. Ici à Marmande, comme au niveau national, il souligne que l'on n'a pas vu beaucoup de jeunes (moins de trente ans) dans les bureaux de vote.

Selon lui, cela est interpellant. Ils sont plusieurs à le dire depuis longtemps. Il va falloir arrêter les interpellations et se pencher vraiment sur la question. Il n'a évidemment pas de recette miracle mais précise que cela concerne tous les élus, toutes les personnes qui s'intéressent à la politique, tous les gens investis dans des partis politiques quels qu'ils soient.

Pour sa part, il pense que le débat doit exister.

Le débat, c'est le droit de ne pas être d'accord. On débat sur des projets. Il pense que les politiques ont beaucoup de travail devant eux.

Il va parler du parti auquel il appartient, qui a son travail à faire pour motiver le débat. Mais cela concerne à son avis tous les partis politiques.

En attendant, il forme le vœu que la campagne électorale se déroule sereinement. Les enjeux sont forts pour notre territoire tout comme pour la France d'ailleurs.

Pour notre territoire, il ne citera qu'un enjeu, celui de la difficulté de l'accès aux soins. Ceci est incontestable. Ils ont tous eu l'occasion de pouvoir le dire aux responsables nationaux sans cependant être vraiment entendus.

A ce sujet, il précise qu'il existe le zonage médical (zonage en révision). Il ne souhaite pas rentrer dans les détails techniques mais dans le cadre des responsabilités que lui a confié Madame la Présidente du Conseil Départemental, il a eu l'occasion d'interpeller l'ARS et ils ont réussi à obtenir au moins que le zonage dit ZRR (qui est la zone de revitalisation rurale) soit étendu aux quartiers politiques de la ville donc pour Marmande le quartier de La Gravette et le centre-ville de Tonneins.

Il cite l'exemple de la consœur du Mas d'Agenais qui est partie à Casteljaloux, pour les avantages fiscaux.

L'été arrive avec toutes les animations.

M. Le Maire fait le bilan du « super weekend ». Tout s'est bien passé avec une fête des fleurs et des saveurs, divers concerts dont le concert du Nouvel An décalé au printemps avec la découverte d'une harpe celtique qui a enthousiasmé le public, et les festivités du jumelage avec Portogruaro et Los Ejeos de Caballeros.

Il était en Espagne avec Muriel Figueira et Michel Milhac. Le jumelage se relance après les années Covid.

Il a demandé à aborder en plus de la jeunesse et de la culture, le développement durable, la transition écologique et climatique. Il a trouvé ce sujet très intéressant chez nos amis espagnols. Ils sont très à la pointe concernant l'irrigation. Les italiens sont très en avance par rapport aux déchets. Il souligne que les discours politiques ont été très forts.

Il annonce qu'un guide des animations sera remis et que la Fête de la musique aura lieu avec plusieurs points et plusieurs groupes amateurs.

Marmande en Fête aura lieu le weekend du 14 juillet avec le retour du feu d'artifices. S'il devait faire mauvais temps il serait décalé. Calie sera présent en concert le lendemain. Ils attendaient pour l'annoncer mais l'artiste l'a annoncé lui-même sur les réseaux sociaux.

Il y aura une clôture très festive le weekend du 3 septembre. Entre temps, se tiendront les marchés des producteurs de pays, les rendez-vous au cloître (chers à Madame Marchand).

Il y aura également un festival de la bière début août. Le marché des producteurs sera à ce moment précis, délocalisé à l'esplanade de Maré.

Il évoque également le petit livre réalisé par le service des Archives « Marmande la Médiévale » après un premier Opus « Marmande la Catholique » qui avait rencontré un franc succès. Il félicite et remercie le service des Archives.

Enfin, concernant les festivités, le Garorock fait son grand retour plaine de la Filhole pour fêter ses 25 ans. Les nuits lyriques auront lieu fin août comme d'habitude.

Ces deux festivals éclectiques viendront encadrer notre été.

M. Le Maire souhaite informer l'assemblée qu'il a écrit vendredi aux maires d'Agen et de Villeneuve sur Lot. Il donne la lecture du courrier qui concerne la candidature éventuelle pour le Tour de France.

« Mes chers collègues,

J'ai récemment pris connaissance dans la presse de votre intérêt respectif pour accueillir dans vos villes le Tour de France.

Comme vous le savez, la ville de Marmande, sous l'impulsion de mon prédécesseur, a engagé un travail de longue haleine afin de se positionner comme ville étape. C'est dans ce cadre que la Ville a organisé le départ et la première étape du Tour de l'Avenir en 2019 afin de permettre à Amaury Sports Organisation (ASO), organisateur de ces deux Tours, de valider la capacité de la ville et du territoire à accueillir et organiser un tel événement. Ce fût un succès et cette capacité a alors été confirmée. En outre, nous disposons sur le territoire de personnes relais reconnues nationalement dans le monde du cyclisme, à l'image d'Anthony Langella ou Pierrick Fédrigo et d'un club de cyclisme, le Cyclo-Club Marmandais, au savoir-faire reconnu par la Fédération Française de Cyclisme en matière d'organisation de compétitions.

Prenant en compte l'intérêt de nos trois Villes pour accueillir le Tour de France je crois que nous avons intérêt à jouer collectif dans une forme de « pack Lot-et-Garonnais ». La présentation d'un tel dossier unissant nos villes et nos territoires à ASO et Mr Prudhomme aurait pour moi trois avantages :

- Nous pourrions mobiliser plus aisément des financements publics et privés.
- L'événement couvrant l'ensemble du département le Conseil Départemental pourrait pleinement se mobiliser à nos côtés. La Présidente du Département est déjà sensibilisée à cet accueil
- Nous démontrerions à ASO un engouement territorial, qui doit nous permettre de firer notre épingle du jeu, dans une concurrence très forte entre territoires.

Aussi, je vous propose que nous nous rencontrions très rapidement afin de définir ensemble les propositions que nous pouvons faire à ASO au sein d'une candidature groupée, à dimension départementale et complémentaire pour accueillir en Lot-et-Garonne, dans nos villes, le Tour de France.

Dans l'attente de cette rencontre,

Je vous prie de croire, mes chers collègues, à l'expression de mes salutations amicales. »

M. Le Maire explique le pourquoi de son initiative.

Selon lui, le Tour de France c'est à la fois du sport, de la communication, de la publicité pour notre territoire. Compte tenu de l'intérêt de ses collègues qu'il ignorait, il pense que l'on peut faire plus qu'une simple arrivée dans une des villes, créer un événement fort qui intéressera les trois territoires. Il en discutera donc avec ses deux collègues.

Il souligne que cela se prépare sur deux voire trois parfois quatre années auparavant.

Il rappelle l'enjeu financier d'un tel événement. Depuis son élection, et connaissant sa passion pour le vélo, les journalistes l'ont souvent interrogé pour le Tour de France.

Il faut construire quelque chose. Le but n'étant pas seulement de recevoir une étape. Il souligne qu'il faut des finances, sujet dont il parle assez souvent et répète aussi qu'il faut les redresser.

Ce soir, lors de ce conseil municipal, seront abordés les points suivants : la révision du PLU, les délibérations pour organiser l'espace public, les animations et les festivités.

Il précise que cela devait débiter par la présentation du rapport d'activité de Val de Garonne Agglomération. Pour des raisons techniques (projecteur en panne), cette présentation est reportée au prochain conseil municipal le 11 juillet prochain.

M. Le Maire passe à l'ordre du jour.

Dossier n°1 - Cession d'un manitou MSI 20 acquis en 2007

Madame Françoise VERDIER présente le premier dossier qui concerne la cession d'un manitou MSI 20 acquis en 2007 et devenu obsolète.

Le prix de vente proposé est d'un montant de 8 400 €. La vente se fera au profit de la société GEM qui se trouve à Castelculier. L'accord du conseil municipal est demandé pour cette cession puisque comme elle le rappelle, M. Le Maire n'a délégué que jusqu'à 4 600 €. Au-delà de cette somme, le conseil municipal doit donner son accord.

Votants : 29 - Abstention : 00 Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 - Modification du tableau des effectifs – création d'emplois

Monsieur Charles Cillières présente le dossier. Il s'agit d'une création de poste dans la filière médico-sociale pour un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à la réussite d'un concours, et d'un poste d'animateur à temps complet dans la filière animation.

Votants : 29 - Abstention : 00 Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°3 Mise à disposition d'un agent de Val de Garonne Agglomération au profit de la commune de Marmande

Monsieur Charles Cillières explique que Val de Garonne met à disposition de la commune de Marmande un agent avec pour mission la gestion de l'air d'accueil des gens du voyage (à hauteur de 50 %), la participation à la brigade verte (à 40 %) et des cours de self défense aux agents de la Police Municipale (à 10 %).

Cette mise à disposition est établie avec une convention financière entre la Mairie de Marmande et Val de Garonne Agglomération du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Votants : 29 - Abstention : 00 Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 Convention de reversement des aides perçues par Val de Garonne Agglomération suite aux actions menées par les communes de Marmande et Tonneins dans le cadre de la Convention relative au financement d'actions à destination des personnes en situation de handicap avec le FIPHFP

Monsieur Charles Cillières présente le dossier.

Une convention a été signée par Val de Garonne Agglomération avec le FIPHFP et les communes de Marmande et de Tonneins.

Celle-ci repose sur la réalisation d'actions en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Sur production d'un bilan annuel retraçant les dépenses engagées et les dépenses prévisionnelles, des versements complémentaires seront effectués par le FIPHFP en 2022, 2023 et 2024.

Afin de permettre le reversement des sommes allouées par le FIPHFP aux communes de Marmande, Tonneins et à Val de Garonne Agglomération il convient d'en déterminer les modalités.

Il précise que la DRHM suit ce dossier et rappelle que cette convention permet l'emploi de travailleurs handicapés ou pour des accidents qui peuvent arriver à nos agents et qui se retrouvent dans cette position pour permettre des aménagements sur leur poste de travail.

Il souligne qu'il s'agit d'une aide assez intéressante.

Valérie Pérali a une question. L'opposition suppose que si aucun justificatif n'est présenté l'aide sera perdue.

Charles Cillières confirme que cela se fait effectivement sur justificatif.

Il explique que c'est toute une procédure. L'agent est vu par un ergonomiste en présence du service prévention et des élus concernés. Ils voient tous ensemble quelles dispositions prendre et sollicitent ensuite le FIPHFP.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 2

Dossier n°P2.01 - Lancement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. Le Maire précise qu'en l'absence de M. Milhac, Adjoint en charge de l'urbanisme, il se charge de présenter le dossier.

Il rappelle que le PLU a été voté en novembre 2020. Il était prêt à être signé depuis novembre 2019. A son arrivée, la majorité s'est posée la question suivante : « faut-il signer le PLU en l'état, y-a-t-il des choses à modifier ? », et ce après de nombreuses discussions avec entre autre Michel Milhac.

Il souligne qu'il n'avait pas d'objections concernant les grandes orientations du PLU. Il y avait quelques petites choses que la majorité souhaitait modifier mais cela repoussait et bloquait plusieurs dossiers. Tout le monde attendait depuis 2019.

Il explique que par exemple un permis autorisé dans le cadre du PLU en vigueur ne l'était pas forcément dans le suivant. La majorité a donc décidé de mettre le PLU au vote et de l'appliquer.

Lors de la mise en pratique, la majorité a pu voir les choses qui allaient bien, et forcément des choses qui allaient moins bien, parfois un peu bloquantes, des difficultés, et parfois même des incohérences.

M. Le Maire souligne que cela est normal dans un document d'une telle ampleur. La perfection sur un tel document n'existe pas.

Plusieurs raisons ont été exposées.

Parmi elles, M. Le Maire souhaite en évoquer une : les centralités notamment pour les boulevards.

La Majorité souhaite que le PLU prenne la totalité des boulevards y compris si l'on peut dire la rive extérieure.

Il souligne que les boulevards seront refondus, requalifiés suite à la finalisation de la rocade de Marmande par le Département. Cela n'est pas une volonté farouche de sa part mais il s'agit d'un engagement de la ville de Marmande envers le Département afin que la déclaration d'utilité publique de la rocade soit valide. Il y aura donc une requalification des boulevards. Il est important que les boulevards entrent en totalité dans la centralité. Cela permet d'ouvrir des possibilités en termes de commerce. Il pose la question du rond-point du Super U, route de Miramont. Il y a une zone qui mériterait selon lui d'être une centralité.

Le choix du PLU était la route de Magdeleine.

La mandature précédente a fait de gros travaux importants d'assainissement sur toute la route du Docteur Neau. Cela permet d'urbaniser les terrains de chaque côté puisqu'il faut pour cela un assainissement collectif séparatif.

Il y a également un principe d'aménagement.

Il explique que pour déclencher une opération d'aménagement sur un terrain un schéma doit être fait.

Il cite l'exemple du bout de la rue du Docteur Neau où tous les terrains sont constructibles. Cependant, le propriétaire du bout de la parcelle est obligé d'attendre que les autres propriétaires aient réalisé tous les travaux d'aménagement avant que lui puisse vendre. Il souligne qu'il y a des choses comme celles-là bloquantes qui pourraient être corrigées de façon à mettre plus de fluidité et de souplesse.

Il souligne qu'un autre problème est apparu celui de la protection incendie.

La protection incendie est un point très pointilleux et réglementaire.

Il est obligatoire d'avoir un poteau incendie dans les 200 mètres aux alentours d'une habitation d'un côté ou de l'autre d'une maison. Sans quoi, quand une autorisation de construire est accordée, en cas d'incendie, la collectivité n'est pas couverte et engage sa responsabilité si les pompiers n'ont pas pu remplir leur camion.

Le coût de cette protection incendie s'élève à 20 000 € par poteau.

M. Le Maire précise que la rue du Docteur Neau est couverte. Cependant, beaucoup d'endroits constructibles ne sont actuellement pas dotés de protection incendie.

Il s'agit d'un véritable enjeu.

De plus, il ajoute que le SCOT est en cours de révision. Il s'agit d'un document supérieur au PLU.

S'il y a une dissonance entre les deux il faudra réviser.

Il souligne que le SCOT est en fin de révision, et est quasiment prêt à être voté.

Il précise que cela va pouvoir donc se caler avec le PLU. Le bureau d'études va être choisi et il faudrait une cohérence avec celui du SCOT.

De plus, il précise que la loi « Climat et Résilience » impose pour les dix années à venir de ne pas artificialiser plus de 50 % de la surface artificialisée dix ans plutôt.

Il prend un exemple. Si dans les dix dernières années nous avons artificialisé 50 ha qui ont été construits il ne sera possible dans les dix ans à venir d'autoriser seulement 25 ha d'artificialisation.

Il précise qu'il croyait bêtement au départ que lorsque l'on parle d'artificialisation cela concernait uniquement la surface habitable de la maison.

Il explique qu'en fait, pour un terrain de 2000 m² sur lequel est construite une maison de 150 m², l'Etat considère comme artificialisé non pas les 150 m² mais bien les 2 000 m². Il s'agit en fait des zones qui sont retirées à l'agriculture.

Il souligne qu'il faudra rendre à l'agriculture ces m².

Il précise que les 50 % est un chiffre régional pour l'Aquitaine.

Il y a un autre point. Marmande devient attractive pour les investisseurs. Il souligne qu'ils achètent beaucoup et découpent.

Il a en tête une très belle maison du centre-ville, spacieuse, où onze appartements, des T1, et T1bis, vont être construits. Certes, il en faut mais pas seulement ce type de logements. Il souligne que l'on recherche aussi des appartements de type T2, et T3 pour des couples avec enfants. Il faut selon lui une vraie mixité, une diversité de peuplement dans notre centre-ville. Cela n'est pas vivable. Il y a un véritable enjeu, voir comment la majorité peut travailler sur cela avec l'EPF et Val de Garonne. Il en a parlé avec le Président de VGA et le service habitat. Il y a de nombreuses choses intéressantes à débattre pour essayer de maîtriser cela. Il ne s'agit pas d'exclure ce genre d'opérations. L'immobilier est moins cher chez nous que sur le Bordelais. La rentabilité se fait sur les loyers. Il souligne qu'il vaut mieux cinq petits loyers que trois gros. C'est mathématique, c'est comme ça.

La tendance tend à ce phénomène et c'est quelque chose qui les préoccupe, et dont ils auront à discuter dans la révision du PLU.

Il souligne que la note annexée est très détaillée et bien faite. Il remercie les services pour le travail effectué.

V. Pérali souhaite revenir sur un point : l'expansion du réseau incendie, point sur lequel M. Milhac a fortement insisté lors de la commission de Pôle. Selon lui, suivant le développement du réseau incendie, il est possible que certains terrains constructibles déjà existants ne seraient pas alimentés et donc ne seraient plus à bâtir. Inversement, d'autres deviendraient constructibles parce qu'alimentés. Elle pense que la collectivité va s'exposer à des reproches. L'opposition pense que cela risque de poser problème aux propriétaires qui possèdent des terrains à bâtir avec déjà des projets. Elle suggère qu'il faudrait systématiquement alimenter ces terrains déjà dotés d'une autorisation. Et si cela est nécessaire en rajouter d'autres et peut-être les prioriser.

M. Le Maire souligne qu'ils ouvrent la révision du PLU, qu'il y aura des débats lors des commissions au fur et à mesure que les travaux avanceront.

Il cite l'exemple d'une personne qui possède un terrain à bâtir. Le CU, permis de construire a été retoqué par la sous-préfecture. Cette personne avait proposé de faire sa propre protection incendie avec une bâche à ses frais. Malgré cela, le permis a été annulé.

M. Le Maire explique qu'il a rencontré ce propriétaire, et qu'ils essaient de trouver une solution. Il y a une retenue d'eau non loin. Cela pourrait peut-être convenir aux pompiers. L'accord du propriétaire voisin (propriétaire du point d'eau) est nécessaire, mais un point est à prendre en compte : lui a reçu un accord défavorable et son terrain est classé non constructible par le PLU. Il ne jette pas la pierre à la mandature précédente. Il souligne que les choses sont complexes. D'autres zones intérieures rocade sont concernées. Il a posé la

question concernant la poursuite de l'avenue Fleming. Tant qu'il y a des travaux autant se poser la question au bon moment.

La SAUR a précisé que le montant figurant dans le contrat, s'élevait à 300 000 € pour les tuyaux, montant que M. Le Maire trouve onéreux.

Il évoque le problème de rupture de canalisation rue Bayle de Seyches et rue Labat.

Il tremble à chaque fois pour la rue Toupinerie.

Il explique qu'une étude est menée pour évaluer les lieux où il sera possible ou non d'amener la protection incendie. Il y aura des arbitrages. Certains terrains resteront constructibles et d'autres ne pourront plus l'être car il ne sera pas possible d'amener la protection incendie dans l'immédiat.

C'est la première chose qu'il a regardé sur l'avenue du Docteur Neau équipée en assainissement sur la protection incendie à 90 %, voire 95 %. Il pense qu'il développera l'urbanisation sur cet axe-là.

Il remercie M. Milhac de l'avoir alerté sur ce point. L'Etat n'est pas souple sur cette question.

Il précise qu'il y aura d'autres interrogations au fur et à mesure que le cabinet avancera dans son travail.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2.02 – Cession d'une partie de l'îlot des Capucins au Centre Hospitalier Départemental de la Candélie

M. Le Maire présente le dossier et précise qu'il s'agit de l'ancien collège Jules Ferry où le billard est positionné en bout.

La Candélie cherchait à regrouper ses activités à la fois le Centre de Jour et le CMP sur un même site.

La majorité lui a proposé plusieurs sites et ils ont opté pour celui-ci. Ils souhaitent rester en centre-ville. Beaucoup de leurs agents prennent le train d'où l'intérêt d'avoir la gare à proximité. Ils proposent de le racheter à 600 000 €.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2.03 – Cession d'une partie de l'îlot des Capucins à Val de Garonne Agglomération

M. Le Maire explique qu'aujourd'hui la commune vend au Centre Hospitalier Départemental de la Candélie une partie de la parcelle cadastrée section ES n° 415 jouxtant la parcelle vendue à Val de Garonne Agglomération en 2017.

Or, il s'avère que le bloc de climatisation et l'escalier de secours ont été installés par Val de Garonne Agglomération pour le Pôle jeunes sans autorisation sur la parcelle appartenant à la commune et qui n'a pas été découpée au moment de la construction.

Il convient aujourd'hui de régulariser cet état de fait par la vente de la partie encombrée pour une superficie de 61 m² comme indiqué sur le plan ci-dessous.

Un découpage parcellaire est en cours de réalisation par un géomètre expert. Les frais seront à la charge de la commune.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2.04 Définition des modalités de la Mise à Disposition du dossier de Modification Simplifiée n°1 du PLU

M. Le Maire rappelle que lorsqu'il a évoqué la révision du PLU deux sujets avaient déjà émergés non pas le sous dimensionnement de la station d'épuration mais le fonctionnement de ce que l'on appelle le décanteur primaire qui ne fonctionnait pas avant.

Aujourd'hui on assainit les deux villages de Beaupuy et Virazeil.

Il était nécessaire de mettre en route le décanteur.

Il y a eu une première révision et c'est pour cela qu'il faut rendre public le dossier.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 3 : Culture, Patrimoine, animations – Sports,

Sports

Dossier n°P3.01 – Aide Financière à l'association « Aéroclub de Gascogne section Aéromodélisme »

Charles CILLIERES explique que l'aéroclub organise un meeting avec de beaux modèles réduits les 18 et 19 juin prochains.

L'association sollicite une aide financière afin de couvrir les différents frais engendrés.

La Commission Sports a émis un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 500 €.

Il invite le conseil à aller voir ce très beau spectacle.

Il se rappelle qu'il y avait eu un championnat du monde en 2014.

Il souligne que commence une grande période de grandes manifestations sportives sur Marmande. Début Juillet aura lieu le championnat de France de sport adapté d'athlétisme et le championnat de France montgolfières en 2023.

En 2025, ce sera la coupe du monde de rugby à XIII.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

M. Le Maire précise que le Directeur Général des Services a attiré son attention sur le fait qu'il n'avait pas été clair concernant le précédent dossier.

Il explique avoir parlé du gros dossier de révision du PLU mais il y avait deux petites révisions.

Il a parlé du décanteur de la station d'épuration et du changement d'un emplacement réservé.

Il explique que dans un PLU il y a ce que l'on appelle des emplacements réservés par exemple pour des logements sociaux et ce que la parcelle appartienne à la ville ou à un privé.

Un certain nombre de parcelles ont été réservées pour des logements sociaux ceci pour atteindre le quota imposé par la loi.

Il explique qu'un emplacement réservé n°62 destiné à la production de logements sociaux a été mis en place dans le PLU sur une parcelle communale cadastrée IR 58 sise rue Georges Braque, sur laquelle est implanté le Centre de Loisirs (ALSH).

Or, Val de Garonne Agglomération a un projet de réhabilitation de ce Centre de Loisirs. Cela n'est pas réalisable en l'état car la parcelle est grevée de cet emplacement réservé dans le PLU actuel.

Il précise que si on enlève un emplacement réservé il faut en remettre un autre ailleurs.

Il explique qu'une autre parcelle sera dédiée à cela à côté de Cesame.

Les documents doivent être visibles par le public.

La délibération qui a été votée reprenait les conditions de publicité.

Il espère avoir été plus clair.

Dossier n°P3.02 – Aide Financière à l'association « Full Boxing Marmandais »

C. Cillières présente le dossier.

Suite à la covid, le club a eu du mal à retrouver le nombre de licenciés qu'il comptait auparavant.

L'association est très juste au niveau financier. Il y a eu de beaux parcours. Certains combattants se sont qualifiés pour des compétitions nationales et internationales.

De la même façon que la collectivité a apporté son aide à certaines associations qui se sont qualifiées pour des phases finales, elle propose de leur attribuer une aide financière de 2000 € pour pallier aux frais non prévus par le club.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.03 – Aide Financière à l'USM Rugby

C. Cillières explique que L'association « USM Rugby » sollicite une aide financière afin de couvrir les différents frais engendrés pour sa participation, au 8^{ème} de Finale Retour (Championnat de Fédérale 1) à Rumilly (Haute Savoie) le 1^{er} mai 2022.

La Commission Sports a émis un avis favorable pour le montant d'une aide financière de 1 500 €.

M. Le Maire souligne que pour les trois subventions qui viennent d'être évoquées il s'agit de frais de déplacements non prévus. Il précise que ces sommes sont bien prévues dans l'enveloppe sport votée au budget 2022. Les élus, la commission sport gèrent cela avec attention.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.04 – Subvention aux équipements sportifs pour l'ASPTT Marmande (section Volley-Ball)

C. Cillières présente le dossier et précise qu'il ne s'agit pas du tout de la même enveloppe. C'est un régime qui est partagé par le conseil départemental et les collectivités, régime réservé aux gros équipements.

Il souligne qu'il y a un seuil, un plafond à respecter.

L'ASPTT Marmande (section Volley-Ball) a sollicité la collectivité pour le remplacement du tableau d'affichage vieillissant du gymnase Martinot.

Le montant total s'élève à 8 585.44 € et la part attribuée et subventionnée (50 %) par le Conseil Départemental 47 est de 4 292.72 €.

La Commission Sports a émis un avis favorable pour le versement d'une aide financière complémentaire pour un montant de 4 292.72 €.

Ils pourront démarrer la saison prochaine avec un tableau de marque tout neuf qui servira bien évidemment à tous les utilisateurs de la salle.

M. Le Maire précise que lorsque le département a accepté, validé et versé la somme, la collectivité est obligée de suivre. C'est de l'investissement. Il remercie Madame la Présidente du Conseil départemental.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 4 Social - Education - Nouvelle citoyenneté – Jumelage –Animation

Animation

Dossier n°P4.01 – Gratuité du Domaine Public pour la Fête des Fleurs et des Saveurs 2022

S. Blanchard présente le dossier. Il s'agit d'un évènement qui a d'ores et déjà eu lieu. Il souligne qu'il faut encourager ce genre de manifestation. Cela s'inscrit dans la dynamique de gratuité et de dynamisation des manifestations.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4.02 – Gratuité domaine public - Marmande en Fête 2022

S. Blanchard présente le dossier.

Dans le cadre de la manifestation Marmande en Fête, manifestation d'intérêt général pour la commune, la Ville de Marmande propose de rendre gratuit l'occupation du domaine public pour les commerçants et associations participant à l'animation de cet événement les 14, 15, 16 et 17 juillet 2022.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4.03 – Attribution d'une subvention au comité de jumelage Marmande – Ejea De Los Caballeros

M. Figueira présente le dossier.

Dans le cadre du jumelage entre les villes de Marmande et d'Ejea De Los Caballeros, la ville de Marmande souhaite soutenir le comité de jumelage dans ses dépenses de fonctionnement et de déplacement à Ejea pour les journées du Parlement Européen qui se sont déroulées les 06 et 07 mai 2022, et verser une subvention de 500 € pour le fonctionnement afin de pouvoir les aider à continuer ce jumelage.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4.04 – Gratuité domaine public – Extension des terrasses – Garorock 2022

S. Blanchard explique que comme les années précédentes dans le cadre de Garorock, la Ville de Marmande propose de rendre gratuit l'extension des terrasses pour les bars et restaurants à l'occasion de cet événement les 30 juin, 1, 2 et 3 juillet 2022.

M. Le Maire souligne que l'année prochaine il faudra en débattre.

La ville s'investit beaucoup depuis des années, un bilan sera fait. Ce festival crée de l'évènement, du flux. Le flux amène de l'activité. L'effort est de plus de 400 000 €.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4.05 – Création de tarifs Occupation du Domaine Public

L'objectif est de permettre à certains commerces itinérants de continuer d'assumer leurs activités. Il s'agit de créer un tarif à 200 € euros par mois pour les commerçants ambulants alimentaires (vente d'oranges, légumes et autres produits alimentaires) occupant le domaine public et autorisés à s'installer (après validation de l'emplacement et des documents nécessaires à l'activité) sur les zones concernées (plan Orientation d'aménagement de programmation).

AL. Gasser a une question. Elle ne voit pas où se situe l'emplacement « Le Bon Coin ».

S. Blanchard explique qu'il s'agit de Lolya.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle technique

Dossier n° – Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2022

F. Verdier présente le dossier. Elle explique qu'il s'agit d'imputer à la section d'investissement toutes les dépenses d'acquisition de matériaux ainsi que tous les accessoires. Le conseil municipal pourra prendre connaissance de la liste des travaux concernés. Il s'agit donc de la mise en éclairage leds de certains bâtiments, de la réfection de la toiture du CCAS, des anti-pinces doigts pour toutes les écoles, et pour le Conservatoire la mise en éclairage Leds du parking souterrain.

Votants : 30 - Abstention : 00 Exprimés : 30 - Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

M. Le Maire demande s'il y a des questions sur les décisions.

MC. Ballereau a une question concernant la décision n°2022.104, savoir où en est ce dossier.

M. Le Maire précise que c'est l'îlot Baudelaire, après l'ancien Saint Vincent de Paul. Il y a des habitations délabrées. Petit à petit les maisons vont être rasées et ce sera de la construction pour du logement social. Domofrance porte le projet.

V. Perali souhaite rebondir sur les logements sociaux et sur l'obligation de quota. La précédente mandature avait proposé un dossier qui se termine en 2021 pour reporter cette obligation en partie. Elle souhaitait savoir si la majorité avait reconduit cela afin d'étaler cette obligation.

M. Le Maire explique qu'il demande le même report d'exonérations, la suspension de la pénalité. La discussion est difficile avec l'Etat, c'est pour cela qu'il y a des emplacements réservés.

MC. Ballereau voulait des explications concernant les décisions n°2022.113 et n° 2022.115.

M. Le Maire propose de lui apporter les éléments en mairie pour le respect de confidentialité.

Décisions :

- ♦ Décision n° 2022.095 – 21.04.2022 - « Emergence » Hébergement Volontaires CES
- ♦ Décision n° 2022.096 – 26.04.2022 - « Echange de jeunes des graines pour le futur » Hébergement et transports visite préparatoire des leaders Partenaires
- ♦ Décision n° 2022.097 – 25.04.2022 - Annule et remplace la décision n°2022.017 Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition au profit du Département du Lot et Garonne à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.098 – 25.04.2022 - SOIRS DE FETES GRAND SUD Spectacle pyrotechnique 14 juillet 2022
- ♦ Décision n° 2022.099 – 26.04.2022 - Octroi Protection Fonctionnelle à Messieurs CAMPAGNOL Olivier et JIMENEZ Vincent (annule et remplace la décision n°2022.093)
- ♦ Décision n° 2022.100 – 02.05.2022 - Marchés et avenants pour le mois d'avril 2022
- ♦ Décision n° 2022.101 – 03.05.2022 - SEEM sonorisation Fête des Fleurs et des Saveurs 2022.
- ♦ Décision n° 2022.102 – 03.05.2022 - Contrat de location de bouteilles de gaz industriels avec la société WESTFALEN France SARL
- ♦ Décision n° 2022.103 – 03.05.2022 - Convention pour l'animation d'une visite guidée par l'office nationale des forêts
- ♦ Décision n° 2022.104 – 03.05.2022 - Acquisition d'une parcelle sise 55 Avenue du Commandant Christian Baylac
- ♦ Décision n° 2022.105 – 05.05.2022 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) Centre Médico-Social de Marmande/Département du Lot et Garonne
- ♦ Décision n° 2022.106 – 05.05.2022 - Mise à disposition de la salle Combefils au profit de l'association « ASEPT Périgord Agenais » Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires, à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.107 – 05.05.2022 - Festival Les Ukronies du Val
- ♦ Décision n° 2022.108 – 05.05.2022 - FLY'IN POP Marché des Producteurs de Pays du 21 Juillet 2022.
- ♦ Décision n° 2022.109 – 09.05.2022 - Convention de don d'archives privées FONDS ADOLPHE
- ♦ Décision n° 2022.110 – 09.05.2022 - Mise à disposition de la salle Bounin/Square de Verdun au profit de l'Établissement Français du Sang, à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.111 – 09.05.2022 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Marmande
- ♦ Décision n° 2022.112 – 10.05.2022 - Illustration par Capucine dessine affiche Festival Urbance
- ♦ Décision n° 2022.113 – 10.05.2022 - Autorisation d'ester en justice Requête de Madame Anne Laure SEVEGRAND en date du 19 avril 2022

- ♦ Décision n°2022.114 – 12.05.2022 - Convention de location d'un logement municipal en faveur de M. Ibrahim SAVANE

- ♦ Décision n° 2022.115 – 13.05.2022 - Autorisation d'ester en justice Requête de Madame Monique YOUBI en date du 11 avril 2022
- ♦ Décision n° 2022.116 – 19.05.2022 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit du Collectif « Quinzaine occitane Départemental, Culturas d'Oc en 47 » à titre gratuit (Annule et remplace la décision n°2022.084)
- ♦ Décision n° 2022.117 – 19.05.2022 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition au profit de l'association « Les Aînés du Foyer Constantin » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.118 – 31.05.2022 - Marchés et avenants pour le mois de mai 2022
- ♦ Décision n° 2022.119 – 24.05.2022 - Réfection totale de l'arrosage intégré du Golf Municipal de Marmande
- ♦ Décision n° 2022.120 – 24.05.2022 - Contrat d'abonnement : utilisation du service DICT.fr avec la SAS SOGELINK
- ♦ Décision n° 2022.121 – 24.05.2022 - Convention de mise à disposition de la salle Henriette Bounin au profit du C.C.A.S. de Marmande et de l'association « Les Aînés du Foyer Constantin »
- ♦ Décision n° 2022.122 – 24.05.2022 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit de la SAFER Nouvelle-Aquitaine
- ♦ Décision n° 2022.123 – 27.05.2022 - Mise à disposition du bureau A 1 1 au profit de L'association « TR@NSNUMERIC » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.124 – 30.05.2022 - exposition d'Art Contemporain du plasticien JORDI

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 20 heures 15.

Le Secrétaire de séance,
Dominique MARTIN



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

